



Un observatoire unique des organismes au service de la transformation de l'action publique

Par sa présence en continu auprès des entreprises et des organismes publics qu'il contrôle, ses missions d'audit et ses interventions de conseil en gestion publique, le CGefi bénéficie d'une vision large des organismes publics.

Au printemps 2017, conformément à ses nouveaux textes d'organisation, le CGefi a mis en place **quatre sections** pour conforter la réalisation de travaux transversaux, mobiliser davantage ses connaissances de l'évolution des organismes publics et diffuser les bonnes pratiques. Par cette évolution qui renforce ses travaux transversaux, le CGefi se mobilise prioritairement sur les chantiers interministériels de transformation de l'action publique.

Au cours de l'année 2017, 14 groupes de travail ont été créés au sein des quatre sections sur les thèmes suivants : les questions RH et salariales, la gestion et l'analyse financière, la gestion immobilière des opérateurs, la maîtrise des investissements publics, les outils du contrôle, la lutte contre la corruption et la fraude, la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, l'impact du Brexit sur les organismes publics, l'organisation territoriale, les chambres consulaires, l'Outre-mer, les transformations structurelles des organismes, les transformations numériques du secteur public, la parité dans les instances de gouvernance.



Contrôle général économique et financier
Immeuble Irène Joliot-Curie - 67 rue Barbès - BP 80001
94201 Ivry-sur-Seine cedex
Tél. : 01 79 84 30 01



Le Contrôle général économique et financier

« Analyser les risques et évaluer les performances des organismes publics pour une meilleure gestion de l'argent public »

Placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, le Contrôle général économique et financier (CGefi) contrôle plus de 400 entreprises et organismes publics. Ses compétences en matière d'audit et de conseil en font également un service de référence tant pour la maîtrise des risques que pour la modernisation de l'action publique et l'évaluation des politiques publiques. Son rôle d'observatoire de la gouvernance, des risques et de la performance des organismes et entreprises publics qu'il contrôle est en plein essor.

En avril 2017, le CGefi a mis en œuvre une organisation renouvelée, collégiale et réactive afin de valoriser et partager son capital d'expertises au service de l'intérêt général.

Le CGefi en chiffres en 2017

91 contrôleurs généraux	182 contrôles d'aides agricoles
44 chefs de mission de contrôle	28 missions d'audit
42% de femmes	71 audits salariaux et 15 avis
416 organismes publics contrôlés	22 missions de conseil
405 rapports annuels des contrôleurs (hors filiales)	3 revues de dépenses





Le contrôle, cœur de métier du CGefi

Le CGefi intervient auprès de plus de 400 organismes dans lesquels l'État possède des intérêts (entreprises, établissements publics, GIP...) ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques. D'EDF à l'ONF, de la SNCF aux caisses nationales de sécurité sociale, de La Poste à Pôle Emploi en passant par les grands ports maritimes, le CGefi est présent dans de nombreux secteurs, souvent à forts enjeux, tels que l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'écologie, les transports, le commerce, la recherche, l'énergie, l'armement, les médias, l'emploi, la formation professionnelle, la santé...

Les interventions des contrôleurs généraux sont centrées sur **l'analyse des risques, l'évaluation de la performance, la préservation des intérêts patrimoniaux de l'État; le contrôle budgétaire se concentre particulièrement sur le caractère soutenable de la gestion.** Leur présence en continu dans les organismes leur permet de jouer un rôle d'alerte, de veille et de recommandation visant à préserver les intérêts patrimoniaux et budgétaires de l'État, et de contribuer ainsi à la gouvernance et à la modernisation de la gestion publique.



L'audit : une activité en expansion

La mission des Audits du CGefi est un des acteurs clés du dispositif d'audit interne de l'État et des ministères économiques et financiers.

Elle développe ses interventions sous la forme d'audits d'assurance ou de conseil, dans les champs de l'analyse des risques organisationnels, financiers et comptables ainsi que de l'évaluation des modalités de gouvernance, des outils de pilotage et des dispositifs de contrôle interne.

Son périmètre de compétences s'étend aux organismes publics comme aux entreprises privées bénéficiant de financements publics, mais également aux services des ministères économiques et financiers, voire, à la demande du ou des ministres, à l'ensemble des services de l'État.

La mission des audits est certifiée depuis juillet 2012. Ce label international, délivré par IFACI-Certification, a été renouvelé en 2015 et confirmé en 2017. Il garantit aux commanditaires, comme aux services ou entités audités, une qualité de prestation comparable à celle des meilleures directions de l'audit interne du secteur public ou du secteur privé, dans le respect des normes internationales de l'audit interne.

En 2017, le CGefi a réalisé 28 missions d'audit, seul ou en partenariat avec d'autres services d'audit.

Le CGefi contribue aux travaux méthodologiques du Comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) et de l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI).



Le conseil : un champ d'intervention diversifié

Le CGefi diversifie ses activités de conseil en participant à des travaux et des études sur des sujets relevant de la gestion et des politiques publiques, de l'organisation administrative, de l'accompagnement des transformations et de la modernisation de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'artisanat. Il intervient seul ou en partenariat avec d'autres corps de contrôle ou d'inspection. En 2017, le CGefi a réalisé 22 missions de conseil.

Dans le cadre de la revue annuelle de dépenses destinée à dégager des pistes d'économies, le CGefi est intervenu en 2017 sur trois thèmes : la maîtrise des risques des entreprises publiques locales ; les partenariats publics privés de l'administration pénitentiaire et les actes de gestion RH des collectivités locales.